

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 28 mai

# Performance et gouvernance de l'entreprise

---

## Déclaration du groupe de l'artisanat

Le groupe de l'artisanat partage la philosophie de cet avis qui contribue à donner une nouvelle vision de l'entreprise.

En soulignant le rôle que tiennent non seulement ses acteurs internes (organes de direction et salariés) mais aussi tous ceux qui font son environnement, des clients, fournisseurs, donneurs d'ordres aux partenaires d'un territoire, l'avis montre que l'entreprise est une communauté d'intérêts dont la prise en compte est essentielle.

Une bonne articulation des attentes, contraintes et contributions de toutes ces parties prenantes, fonde, en effet, sa stratégie et ses modalités de gouvernance qui conditionnent sa performance.

Si de tels enjeux sont communs à l'ensemble des entreprises, leur prise en compte peut varier selon leur taille, leur structuration, leur positionnement sur un secteur, voire leur poids économique.

À cet égard, la gouvernance des TPE-PME recouvre des réalités spécifiques que l'avis a su souligner.

Bien souvent, ce chef d'entreprise n'a ni les ressources humaines ou financières, ni le temps nécessaire pour analyser sa stratégie et la faire évoluer en fonction des risques ou opportunités du marché. D'où l'importance de son accompagnement au moyen d'outils adaptés et concrets.

Les organisations professionnelles et les chambres consulaires ont donc un rôle essentiel pour l'informer et le former, en matière organisationnelle, managériale et commerciale. Dans le cadre de la gestion quotidienne comme d'un projet de développement, l'appui de ces structures permet de faciliter une adaptation de l'outil commercial aux attentes des clients ou aux évolutions du marché, d'aider à la mise en place d'une stratégie à l'export, ou encore d'anticiper une transmission d'entreprise.

Concernant l'association des salariés aux projets d'une TPE ou à son organisation, elle est généralement informelle et s'exprime dans la proximité de travail entre le chef d'entreprise et ses collaborateurs. Toutefois, à défaut d'initiatives concrètes, leur motivation et leur implication peuvent, à terme, être freinées.

Là encore, le rôle de sensibilisation des organisations professionnelles et les outils construits par les branches, sont fondamentaux pour favoriser un management plus participatif à travers, notamment,

des politiques de formation ou des dispositifs d'intéressement, de participation et d'épargne salariale.

Le groupe de l'artisanat approuve l'objectif de l'avis de faire bénéficier un plus grand nombre de salariés de ces dispositifs. Cela suppose, cependant, que leurs modalités soient adaptées à la diversité des entreprises et que les TPE puissent s'appuyer sur des accords négociés au niveau de leur branche professionnelle.

Parmi les propositions de l'avis, le groupe de l'artisanat tient, par ailleurs, à saluer celle préconisant une approche de l'entreprise dans toute sa variété, tant au niveau de son traitement statistique que dans l'enseignement scolaire et universitaire.

En plus de contribuer à la connaissance de la réalité de notre tissu entrepreneurial, ce serait un bon moyen d'améliorer la prise en compte des TPE-PME dans la législation et la réglementation.

Le groupe de l'artisanat partage également l'objectif de faire évoluer la qualité et l'équilibre des relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants ; une telle évolution sera, en effet, nécessaire, pour restaurer la compétitivité de notre industrie.

Approuvant globalement ses orientations, le groupe de l'artisanat a voté cet avis.